

**DEVERNOIS SA**  
**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**AU CAPITAL DE 2 300 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 13 BOULEVARD DES ETINES - LE COTEAU (LOIRE)**  
**405 880 485 R.C.S. ROANNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DEVERNOIS SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 05 juin 2014, à 15 heures 30 au siège social de la Société : Les Etines - Boulevard Passot, 42120 Le Coteau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision à prendre concernant le renouvellement de la possibilité pour la société d'opérer en bourse sur ses propres actions, en application de l'article L.225-209 du Code de Commerce,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance,

- Questions diverses,

### **A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au troisième jour précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

### **B) Mode de participation à l'Assemblée Générale.**

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

— **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

— **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.  
Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

— **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

— **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, - CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNPParibas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante :

paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

— **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS , Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

**C) Questions écrites par les actionnaires.**

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante DEVERNOIS Les Etines, Boulevard Jean Passot 42120 LE COTEAU.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

**D) Droit de communication des actionnaires.**

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : [www.devernois.fr](http://www.devernois.fr) à compter du vingt et unième jour précédent l'Assemblée.

Le Directoire.

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 14.920 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 4.973 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 119.771,43 euros de l'exercice de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice	119.771,43 euros
en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 30.516.883 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %
2010	299 058	3,85 €	3,85 € *
2011	299 058	3,85 €	3,85 € *
2012	299.058	3,85 €	3,85 € *

\* pour les personnes physiques

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, la société DEVERNOIS SA à racheter en bourse ses propres actions ordinaires, pour un montant maximum représentant 10% du capital social.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation et leur revente éventuelle seront exécutés dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra excéder 120 € par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 80 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance avec faculté de délégation pour :

- passer tous ordres en bourse,
- conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes,
- remplir toutes autres formalités,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Zélia BOEL, vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Violaine ALAMARTINE, vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Eric BOEL, vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

# Rapport de Gestion du Groupe DEVERNOIS

Etabli par le Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce 5 juin 2014 en Assemblée Générale conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre Société, afin de vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, de vous présenter le rapport sur la situation et les faits marquants de cet exercice, et de vous faire part des perspectives de l'année comptable en cours.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### *I. REGLES ET METHODES COMPTABLES*

*Les comptes consolidés et sociaux ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.*

*Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2013 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Elles sont décrites dans la note 1 « Principes comptables » de la note aux états financiers consolidés.*

*Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règlements 99.02, 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Générale sont retenues, afin d'être le plus possible en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2005, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement depuis 2006. Elles sont décrites dans la partie II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes sociaux.*

Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme joint aux présents comptes

### *II. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 :*

Dans une année 2013 caractérisée par un contexte économique très difficile, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 37 597 K€ sur l'année 2013 soit une baisse de ses ventes de -6.8 % par rapport au 31 décembre 2012.

- ➔ L'activité de Gros a connu une évolution de -16.0% à 6 959 K€ contre 8 286 K€ au 31 décembre 2012.
- ➔ L'activité de Distribution dans le réseau en propre termine en baisse de 4.4% à 30 638 K€ contre 32 050 K€ fin décembre 2012.

Notre activité de Gros au 31 décembre 2013 représentait 18.5% de notre chiffre d'affaires consolidé contre 20.5% au 31 décembre 2012.

La baisse de chiffre d'affaires de la distribution du Groupe de 1 412 K€ sur l'année 2013 est principalement liée à la fermeture pour raison économique de 6 points de ventes (1 affilié, 4 succursales étrangères et 1 succursale française) et à un contexte économique particulièrement difficile. A fin 2013, le réseau intégré représentait en France 83 succursales dont 8 stands en grands magasins, 12 affiliés, et à l'export (Espagne, Suisse, Belgique, Luxembourg et Portugal) 29 succursales dont 13 stands en concession Grands Magasins (Innos, Corte Ingles, Loeb) et 3 affiliés. En effet, à surface comparable, le chiffre d'affaires de la distribution du Groupe est en hausse de 0,31%.

Au cours du troisième trimestre 2013, la société DEVERNOIS SA a absorbé sa filiale LUXXL, qui était sans activité depuis fin octobre 2012, avec date d'effet au 1er décembre 2013.

La société MARNY SARL, qui portait la boutique DEVERNOIS sise 33 rue Tronchet 75008 PARIS, a été absorbée par sa maison-mère SO FRA DE avec date d'effet rétroactif au 1er janvier 2013.

### III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont présentés en application de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et la comparaison se fait d'après les comptes annuels 2012 en norme IFRS

#### III.1. BILAN

##### III.1.1. Actifs non courants

Le total des actifs non courants s'élève à 37 062 K€ en valeur nette contre 37 809 K€ sur l'exercice précédent.

Les investissements de l'exercice sont en nette baisse et ont concerné principalement un acompte pour l'acquisition d'un fond de commerce à Clermont-Ferrand (130 K€) ainsi que l'agencement et la réfection de fonds de commerce pour un total général de 1 283 K€ contre 5 055 K€ en 2012.

Les autres investissements ont essentiellement concerné l'immobilisation des frais de collection pour 1 072 K€.

La dépréciation des fonds de commerce, évaluée à partir d'un test de dépréciation prenant en compte la valeur vénale estimée, s'élève à 4 030 K€ contre 4 081 K€ sur les comptes au 31/12/2012.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles concernées ont été réalisés en fonction des durées réelles d'utilisation selon la même méthode que celle appliquée sur les comptes 2012. La dotation aux amortissements s'élève à 2 502 K€ et est imputée en résultat opérationnel courant.

##### III.1.2. Actifs courants

Les stocks de produits finis et marchandises ont diminué de 68 K€ par rapport à l'année 2012. Dans un souci de prudence compte tenu des incertitudes économiques, le Groupe a continué à maîtriser ses engagements pris sur la nouvelle saison d'été 2014.

De ce fait, la dépréciation des stocks au 31 décembre 2013 est de 2 011 K€ contre 2 456 K€ au 31/12/2012 indiquant ainsi une plus faible part dans les stocks détenus de résiduels des saisons passées.

Le poste clients (net de provisions) passe de 1 386 K€ au 31/12/12 à 1 540 K€ au 31/12/13, soit une augmentation en valeur de 154 K€.

##### III.1.3. Trésorerie

La trésorerie consolidée est en baisse par rapport au 31 décembre 2012 à 2 306 K€ du fait de la diminution de la marge brute d'autofinancement (-869 K€) liée à la baisse d'activité et de l'augmentation du BFR (+1 191 K€) liée à la hausse des créances clients (+154 K€) ainsi qu'aux autres créances (+693 K€).

Concernant les risques de changes, la société est exposée pour ses transactions en dollars relatives à ses achats de marchandises, et en livre sterling et franc suisse pour les ventes réalisées en Angleterre et en Suisse. Une politique de couverture de la devise dollar a été mise en place et les besoins annuels en dollar sont couverts par des contrats de change à terme.

A la fin de l'année 2013, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 607 K\$ à un taux de 1.35 dollar pour un euro alors que le cours du dollar au 31 décembre 2013 était de l'ordre de 1.38. Ces couvertures nous permettent de faire face aux achats du Groupe sur le début de l'année 2014 et la fin de la saison d'été. De nouvelles couvertures seront prises sur le début de l'année 2014 pour faire face aux besoins d'achats en dollars de l'hiver 2014.

Concernant les autres devises, les flux restants à des niveaux très faibles, il n'est pas pratiqué de couvertures de change.

#### **III.1.4. Capitaux propres**

Ils s'élèvent à 33 626 K€ au 31 décembre 2013, en baisse de 4 245 K€, et représentent 66.4 % du total du bilan, conséquence principalement de l'écart entre le résultat 2013 et les distributions de dividendes sur 2013.

#### **III.1.5. Passifs non courants**

Les passifs non courants incluant les emprunts moyen long terme sont en baisse de 858 K€. Cette baisse résulte de l'absence de nouveaux emprunts contractés sur l'exercice et du remboursement des annuités des emprunts existants.

#### **III.1.6. Passifs courants**

Le poste de provisions pour risques et charges est de 1 481 K€ en fin d'exercice contre 1 175 K€ fin 2012.

Les concours bancaires créditeurs sont en légère hausse (+147 K€).

L'endettement financier à moins d'un an diminue nettement de 336 K€ en passant de 1 445 K€ fin 2012 à 1 109 K€ fin 2013.

##### **a. Echéancier des dettes fournisseurs Devernois SA :**

Pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'article du code de commerce L.441-6-1 du code de commerce, la société Devernois SA présente ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 (1) et l'état de celles-ci à la date du 10 Mars 2014 (2) et pour rappel l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 (1') et l'état de celles-ci à la date du 4 Mars 2013 (2'):

<b>En K€</b>	<b>Total (1')</b>	<b>Payé (2')</b>	<b>Non Payé (2')</b>	<b>Dont Litiges</b>
<b>Echu au 31 décembre 12</b>	235	211	24	24
<b>Echéance sur Janvier 13</b>	949	941	8	8
<b>Echéance sur Février 13</b>	152	124	28	28
<b>Echéance sur Mars 13 et plus</b>	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 337</b>	<b>1 276</b>	<b>61</b>	<b>60</b>

En K€	Total (1)	Payé (2)	Non Payé (2)	Dont Litiges
Echu au 31 décembre 13	683	652	31	31
Echéance sur Janvier 14	1 409	1 409	0	0
Echéance sur Février 14	554	540	14	14
Echéance sur Mars 14 et plus	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 646</b>	<b>2 601</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

### III.2. RESULTAT

#### III.2.1. Chiffre d'affaires

Par Réseau, en K €	2013	%	2012	%
Multimarques	3 837	10 %	5 543	14 %
Franchises	2 890	8 %	2 478	6 %
Grands Magasins	0	0 %	0	0 %
Fin de série et Divers	317	1 %	348	1 %
<b>Sous Total Gros</b>	<b>7 044</b>	<b>19 %</b>	<b>8 369</b>	<b>21 %</b>
Succursales	28 454	76 %	29 572	73 %
Affiliés	2 183	6 %	2 478	6 %
Escompte	(85)		(83)	
<b>Sous Total Distribution</b>	<b>30 553</b>	<b>81 %</b>	<b>31 965</b>	<b>79%</b>
<b>Total Consolidé</b>	<b>37 597</b>	<b>100 %</b>	<b>40 335</b>	<b>100 %</b>

La baisse du chiffre d'affaires 2013 de 6.8 % résulte avant tout de la baisse de 16% de notre activité de Gros alors que l'activité de Distribution est en légère progression de +0,3% à surfaces comparables (-4.4% toutes surfaces confondues).

#### Perspectives 2014

Après 9 premiers mois ayant connu un recul de l'ordre de 6,80% de son chiffre d'affaires de distribution, le Groupe a connu un dernier trimestre 2013 plus favorable, affichant une hausse de 2,49% de son chiffre d'affaires de distribution malgré la réduction de périmètre de 6 magasins.

Le redressement de l'activité s'est confirmé avec une progression de 12,24% du chiffre d'affaires de distribution sur le premier trimestre 2014.

Le Groupe reste cependant très prudent pour l'année 2014 notamment du fait que son activité de Gros amorcée avec l'été 2014 est en recul de 24 K€ par rapport à 2013 et que la reprise du marché de la distribution de l'année 2014 ne permet pas d'avoir de certitudes pour l'année à venir.

#### III.2.2. Résultat opérationnel

La marge opérationnelle du groupe baisse significativement de 797 K€ entre les deux exercices. Cette baisse provient principalement d'un recul de la marge brute de 2 792 K€, directement lié à la baisse du chiffres d'affaires, compensé toutefois par une réduction massive des autres charges opérationnelles de 1 825 K€.

La baisse de 2 792 K€ de la marge brute s'explique principalement par la baisse du CA pour 1 840 K€ mais également pour 952 K€ du fait d'un recul notable du taux de marge qui passe de 70,70% en 2012 à 68,13% en 2013.

Les charges de personnel diminuent massivement de 1 422 K€ en passant de 12 949 K€ en 2012 à 11 527 K€ en 2013. Cette réduction vient de Devernois SA pour plus de moitié (les économies de charges liées aux licenciements de 2012), de LUXXL pour 243 K€ ainsi que de

SOFRADE pour près de 180 K€. Il convient de noter l'impact du CICE pour 225 K€ (89 K€ pour Devernois SA et 136 K€ pour SOFRADE) dans cette baisse.

Globalement la marge opérationnelle courante passe de - 1 419 K€ en 2012 à - 2 216 K€ en 2013.

Les autres produits et charges opérationnels sont de - 1 385 K€ en 2013 (intégrant 525 K€ lié au PSE 2013 et 120 K€ liés à des litiges) contre 2 355 K€ en 2012 (intégrant notamment des plus values de cessions d'actifs).

Le résultat opérationnel sur 2013 est de -3 601 K€ contre 936 K€ en 2012.

### **III.2.3. Résultat financier**

Le résultat financier est stable à -133 K€ contre -118 K€ en 2012.

Le coût de l'endettement financier net est en légère baisse de 48 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Nous rappelons que la société procède en fonction des orientations des cours des devises à des couvertures de change pour couvrir ses achats en dollar et place sa trésorerie sur des supports qui garantissent la valeur du capital. Les couvertures existantes en fin d'année 2013 sont détaillées dans le paragraphe précédent « Trésorerie ».

### **III.2.4. Résultat net**

Le résultat net, après charge d'impôt sur les sociétés, est de l'ordre de -2 906 K€ contre 746 K€ à fin 2012.

Le résultat net par action est de -9.7 € en 2013 contre 2.6 € en 2012.

## **III.3. SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT. ART 225-100 al3 DU CODE DE COMMERCE**

En K€	2011	2012	2013
Disponibilités & Valeurs Mobilières (hors provisions)	1 502	7 599	2 306
Dettes financières	5 340	6 110	4 823
Endettement net	3 838	(1 489)	2 517
Ratio /capitaux propres	9.9 %	(3.9) %	7.5 %
Ratio / chiffre d'affaires	8.9 %	(3.7) %	6.7 %
Coût moyen Endettement	3.0 %	3.2%	3.0%

Le groupe a connu sur l'année 2013 une baisse de sa trésorerie brute de 5 293 K€ accompagnée par une baisse de l'endettement court terme (de la maison mère) de (1 287) K€ portant ainsi l'endettement bancaire net de (1 489) K€ à 2 517 K€.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2013.

## IV ACTIVITE DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA ET DE SES FILIALES

### **IV.1. DEVERNOIS SA**

Résultats de l'exercice :

En K€	2013	2012	% Var
Chiffre d'Affaires HT	29 179	28 636	1.9%
Résultat d'exploitation	4 436	4 828	(8.1%)
Résultat courant	4 245	4 626	(8.2%)
Résultat exceptionnel	(4 352)	(3 581)	(21.5%)
Résultat Net	120	788	(84.8%)

Le chiffre d'affaires de Devernois SA est en hausse de 1,9 % par rapport à l'année 2012. La hausse des ventes de l'Hiver 2013 (+1 172 K€) et labaisse des retours de l'Hiver 2012 (+419 K€) ont compensé la baisse du chiffres d'affaires des Etés 2013 nets de retours (-1 349 K€). Par ailleurs, nous étions en avance de facturation sur l'Eté 2014 facturé sur 2013 (+275 K€) par rapport à l'Eté 2013 facturé sur 2012. Cette hausse de chiffre d'affaires de l'Eté 2014 est principalement due aux ventes à destination de son réseau en propre.

Le chiffre d'affaires à destination du réseau intégré de boutiques est en hausse de +1 868 K€, alors que les ventes à destination des clients multimarques sont en baisse de 1 325 K€.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est en baisse de 8,1% du fait de la baisse de la marge brute de -246 K€ (liée à une baisse du taux de marge) ainsi que de l'augmentation des charges externes (+700 K€ dont +171 K€ liés à la sous-traitance de production et +427 K€ liés aux dépenses publicitaires) compensée par une baisse massive des frais de personnel de -787 K€.

Le résultat financier de (191) K€ comprend le coût de la charge d'intérêts (31 K€) et les escomptes accordés (85 K€) mais surtout le mali defusion concernant LUXXL pour 134 K€. Les résultats de change sont inférieurs de 528 K€ à ceux de 2012 notamment du fait du changement du cours de comptabilisation du CHF dans nos comptes qui est passé de 1,55 en 2012 à 1,25 en 2013. Le Dollars qui n'ayant pas connu de réelles fluctuations entre le 31 décembre 2012 et 2013 sont impact est négligeable. Nous rappelons que le cours dollar de base est comptabilisé à 1.25 dans nos comptes.

Le résultat exceptionnel, négatif de 4 352 K€, tient compte des abandons de créances faits aux filiales du groupe pour 4 000 K€ contre 3 770 K€ en 2012. Ces abandons de créances sont un moyen de rémunérer nos filiales de distribution pour les importants volumes achetés en l'absence de prix de cession plus favorables que les prix de marché pratiqués pour les clients n'appartenant pas au groupe.

### **IV.2 Sous-groupe SOFRADE**

#### **IV.2.1 Sofrade SAS**

La société exploitait 83 points de vente en succursales dont 8 stands en concession en Grands Magasins au 31 décembre 2013.

Sur l'exercice, suite à la fusion de la société MARNY, SOFRADE a récupéré 1 nouveau magasin début 2013 (Boutique 33 Rue Tronchet à Paris) et a fermé la boutique de Toulouse (en attente de trouver un nouvel emplacement plus propice dans cette ville).

#### Résultats de l'exercice :

En K €	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	22 148	22 178
Résultat d'exploitation	(3 933)	(3 491)
Résultat financier	(141)	(8)
Résultat courant	(4 075)	(3 499)
Résultat exceptionnel	3 515	1 459
Résultat Net	(553)	(1 782)

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 de la société Sofrade stable par rapport à l'année 2012 dans un marché français en baisse de 1.1% en périmètre comparable.

Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 442 K€ liée à deux phénomènes :

- Une baisse de marge en valeur absolue liée à un taux de marge plus faible que celui de 2012 du fait de la prépondérance des ventes en période de soldes et d'actions spécifiques en vue de l'écoulement des saisons N-1 (238 K€).

- Une hausse des charges externes après retraitement des livraisons à soi même (réfections de magasin) de 532 K€.

Le résultat financier se détériore de 133 K€ malgré la baisse des charges d'intérêts de 34 K€ du fait de la baisse des pertes de change liés au CHF pour un montant de 167 K€.

Le résultat exceptionnel comprend un abandon de créances de 4 000 K€.

#### **IV.2.2 Devernois Belgique**

Cette société exploitait sur le territoire belge au 31 décembre 2013, 8 boutiques en succursales, 9 stands dans des grands magasins, ainsi qu'un point de vente en affiliation.

#### Résultats de l'exercice :

En K€	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	3 588	3 825
Dont part commerciale	3 509	3 754
Résultat d'exploitation	(1 185)	(1 286)
Résultat Net	(1 229)	(4)

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable est en baisse de 6.20% par rapport à 2012 notamment du fait à la fermeture de notre stand situé à l'INNO de Bruges.

Le résultat d'exploitation s'améliore de l'ordre de 101 K€ du fait de l'amélioration du taux de marge et de la réduction de 115 K€ des charges d'exploitation qui sont venu compenser la baisse de chiffres d'affaires.

Le résultat net s'élève à - 1 229 K€ au 31 décembre 2013.

#### **IV.2.3 Italie 6**

Cette société exploitait 3 boutiques sur le territoire suisse au 31 décembre 2013 dont un stand dans un grand magasin Loeb.

#### Résultats de l'exercice :

En K €	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	2 043	2 122
Résultat d'exploitation	(264)	(390)
Résultat Net	(105)	2 690

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable diminue de 3.7 %.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 126 K€ malgré une perte de marge de 42 K€ grâce à une diminution de 33 K€ des frais de personnel et de 131 K€ des autres charges externes.

Le résultat net s'élève à (105) K€ au 31 décembre 2013.

#### **IV.2.4 DEVERNOIS Espagne**

Cette société espagnole gère d'une part, la force de vente et l'animation du réseau sur le territoire espagnol, et d'autre part, l'activité de 3 boutiques en propre et 3 stands dans une chaîne de grands magasins.

#### Résultats de l'exercice :

En K€	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	1 448	1 603
Résultat d'exploitation	(521)	(589)
Résultat Net	(646)	(608)

Le chiffre d'affaires 2013 est en baisse de 9.6% par rapport à 2012 du fait de la fermeture de la boutique de Barcelone Diagonal et du stand Corte Ingles de Marbella.

Le résultat d'exploitation est quasi stable du fait de la baisse de marge d'un montant de 54 KE compensée par des réductions de frais de personnel et autres charges externes à hauteur de 120 KE.

Le résultat net s'élève à - 646 K€ au 31 décembre 2013.

#### **IV.2.5 SOCAD SARL**

Socad détient 12 points de vente sous forme de contrat d'affilié au 31 décembre 2013

#### Résultats de l'exercice :

En K €	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	2 474	2 768
Résultat d'exploitation	(25)	(18)
Résultat Net	(25)	(18)

Le chiffre d'affaires de la société est en baisse de 10.6% sur l'exercice 2013.

Le résultat d'exploitation est impacté par une augmentation de créances irrécouvrables de 75 K€.

Le résultat net s'élève à - 25 K€ au 31 décembre 2013.

#### **IV.2.6 DEVERNOIS Luxembourg :**

Cette société luxembourgeoise vient de finir sa deuxième année complète d'activité dans la ville de Luxembourg.

#### Résultats de l'exercice :

En K€	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	589	552
Résultat d'exploitation	(51)	(59)
Résultat Net	(58)	4

Le magasin de Luxembourg a connu une bonne année 2013 avec un chiffre d'affaires en hausse de 6.7% par rapport à 2012.

Le résultat d'exploitation de - 51 K€ s'est amélioré de 8 K€ par rapport à 2012.

Le résultat net s'élève à (58) K€ au 31 décembre 2013.

#### **IV.2.7 DEVERNOIS Portugal :**

Cette société de droit portugais exploite 1 boutique en nom propre, 2 affiliés et 1 corner en grand magasin.

#### Résultats de l'exercice :

En K€	2013	2012
Chiffre d'Affaires HT	577	839
Résultat d'exploitation	(234)	(311)
Résultat Net	(270)	2

La baisse de chiffre d'affaire de 262 K€ est liée pour partie à la fermeture de la boutique du centre commercial Cascaishopping compensé que partiellement par l'ouverture d'une nouvelle boutique à Cascais et d'autre part à la fermeture du stand Corte Ingles de Porto. Du fait d'une réduction de 234 K€ des charges externes et de 24 K€ des frais de personnel, le résultat d'exploitation est en hausse de 77 K€.

Le résultat net s'élève à (270) K€ au 31 décembre 2013.

#### **V. PERSPECTIVES 2014**

En termes d'activité, le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2014 devrait ressortir en hausse d'environ 8.7% et l'évolution de l'activité sur l'année 2014 va dépendre directement de la consommation.

Le plan d'économies initié en 2013 devrait porter ses fruits en 2014 et se traduire par :

- une hausse de la marge brute consolidée
- une baisse des charges externes
- une baisse des frais de personnel

L'ensemble de ces mesures et une hausse probable du chiffre d'affaires sur l'exercice devront permettre un retour à une rentabilité d'exploitation positive.

#### **VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La société dispose d'un département "création" qui lui permet de concevoir, préparer et réaliser les deux collections annuelles et leurs déclinaisons. Les frais engagés par ce département remplissent les critères des frais de développement et sont donc portés à l'actif du bilan. L'annexe sociale de Devernois SA précise le traitement de ces actifs. Sur 2013, la société a eu recours au crédit impôt collection pour un montant de 200 K€ (plafonnement en application des règles relatives aux minimis Européens).

## **VII. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

### **Méthodologie du reporting RSE**

La démarche de reporting RSE du Groupe Devernois, s'appuie sur les articles L.225-100, L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce.

#### *Période de reporting*

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

#### *Périmètre*

Pour ce premier exercice d'application de la Loi de Grenelle II, les délais nécessaires pour établir et vérifier les indicateurs ainsi que leur mode de calcul n'ont pas permis d'étendre le périmètre des sociétés au-delà de Devernois SA pour les données environnementales et sociétales. En revanche, les données sociales couvrent l'ensemble du périmètre du Groupe Devernois, à savoir : Devernois SA, SOFRADE SAS, SOCAD Sarl, Devernois Luxembourg Sarl, Devernois Belgique Sprl, Italie 6 SARL, Devernois Espana SL et Devernois Portugal Unipessoal LDA.

#### *Pertinence des indicateurs retenus*

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Au vu des activités de Devernois, à savoir la conception, le tricotage (en interne ou à façon), la confection (externalisée) et la distribution en magasins spécialisés de prêt-à-porter féminin, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Utilisation des sols
- Adaptation aux conséquences du changement climatique
- Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

#### *Consolidation et contrôle interne*

Les données quantitatives sont collectées de manière centralisée ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes :

Extraction de données du système de paie

- Extraction de données de l'ERP
- Fichiers de suivi sous Excel
- Factures
- Attestations
- Etc...

La collecte des indicateurs sociaux est effectuée par la Direction des Ressources Humaines de Devernois SA pour le périmètre France, et par les cabinets comptables externes en charge de l'élaboration des paies des filiales pour le périmètre étranger. La Direction des Ressources Humaines de Devernois SA assure ensuite la consolidation, le contrôle de cohérence et le suivi des indicateurs sociaux pour l'ensemble du Groupe.

La Direction des Opérations de Devernois SA assure la collecte, la consolidation, le contrôle de cohérence et le suivi des indicateurs environnementaux pour l'ensemble du Groupe.

La Direction Administrative et Financière de Devernois SA assure la collecte, la consolidation, le contrôle de cohérence et le suivi des indicateurs sociétaux pour l'ensemble du Groupe. Elle assure également la rédaction complète du rapport RSE et sa transmission au CODIR de Devernois SA.

Pour le prochain exercice, la direction s'attachera à poursuivre la formalisation des processus de reporting et des définitions.

### Contrôle externe

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la Loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le Groupe Devernois a mandaté à partir de l'exercice 2013 le cabinet MAZARS SAS en qualité d'Organisme Tiers Indépendant pour l'établissement d'un rapport comprenant une attestation relative à la vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion du Groupe Devernois.

## VII.1 Informations sociales

### •Emploi

#### Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zones géographique

Effectif total en personnes physiques = tout salarié inscrit à l'effectif au 31 décembre y compris les CDD et les contrats de professionnalisation. Les stagiaires ne sont pas pris en compte. Chaque salarié inscrit compte pour 1, indépendamment de sa durée du travail.

Effectif Moyen CDI = moyenne des salariés présents en CDI à la fin de chaque mois. Chaque salarié présent compte pour 1, indépendamment de sa durée du travail.

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Effectif total au 31/12/2013</b>							
en personnes physiques	255	28	4	10	11	5	313
<i>Dont contrats à durée déterminée</i>	19	0	1	1	0	2	23
Femmes	236	28	4	10	11	5	294
Hommes	19	0	0	0	0	0	19
<b>Répartition de l'effectif par âge</b>							
Moins de 25 ans	9	0	0	0	0	0	9
25-29 ans	14	0	0	1	0	0	15
30-39 ans	22	4	0	3	1	4	34
40-49 ans	88	3	1	2	5	0	99
50-59 ans	102	17	3	4	4	1	131
60 ans et +	20	4	0	0	1	0	25
<b>Effectif moyen CDI</b>							
en personnes physiques	245,25	33,00	3,25	10,00	11,86	6,50	309,86

#### Embauches et licenciements

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Nombre d'embauches en CDI</b>	65	5	0	1	5	2	78
<b>Nombre de licenciements</b>	39	7	0	1	7	4	58

Au cours du troisième trimestre 2013, la société Devernois SA a initié un plan social impactant 22 personnes sur plusieurs services. Des mesures d'accompagnement ont été négociées avec les représentants du personnel et mises en place dans le cadre du PSE.

#### Rémunérations et leur évolution

Pour ce premier exercice nous avons retenu le périmètre France. Les données sont issues de la DADS.

Données 2013	Total France
<b>BRUT SS (données DADS 2013)</b>	6 779 116,69 €
<b>BRUT SS (données DADS 2012)</b>	7 201 360,64 €

Il n'y a pas eu de modifications particulières sur les rémunérations moyennes par rapport à l'année précédente.

## •Organisation du travail

### Organisation du temps de travail

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Effectif total au 31/12/2013</b>							
<i>en personnes physiques</i>	255	28	4	10	11	5	313
Effectif à temps complet	195	21	1	6	9	5	237
Effectif à temps partiel	60	7	3	4	2	0	76

L'organisation du temps de travail répond à la législation des territoires d'implantation du groupe.

Pour la France, un accord de réduction du temps de travail est en place depuis février 2000 dans la société mère Devernois SA pour le personnel non cadre, sur la base d'un horaire collectif de 35 heures de travail hebdomadaires. Le personnel cadre est soumis au forfait jour ou au statut de cadre dirigeant.

La filiale française de distribution Sofrade SAS a instauré un temps de travail collectif fixé à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps complet ainsi qu'un module de mensualisation pour les salariés à temps partiels afin de pouvoir répondre de manière plus économique aux besoins d'ouverture de nos boutiques.

### Absentéisme

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Nombre de journées d'absence pour maladie (hors maladie professionnelle et accident du travail)</b>							
<i>en jours calendaires</i>	4 570	972	139	40	7	214	5 942

## •Relations sociales

### Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'organisation du dialogue social répond aux exigences de Code du Travail sur Devernois SA et ses filiales françaises.

Les Déléguations Uniques du Personnel de Devernois SA et de Sofrade SAS se réunissent régulièrement sous la Présidence de la Direction et négocient sur l'ensemble des thèmes prévus par le droit du Travail.

Les filiales étrangères ne sont soumises à aucune obligation légale compte tenu de leur taille et de celle de leurs effectifs.

### Bilan des accords collectifs

Un accord de NAO a été signé avec la Déléguée Syndicale de Sofrade SAS le 17 décembre 2012 portant notamment sur la sécurisation de la partie fixe des salaires des employés de Sofrade SAS pour l'année 2013.

## •Santé et sécurité

### Conditions de santé et de sécurité au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont définies pour Devernois SA et ses filiales par le Droit du Travail. Le CHSCT de Sofrade SAS travaille étroitement avec la Direction pour garantir aux salariés les meilleures conditions de travail et de sécurité.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2013 aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Nombre d'accidents de travail :</b>	18	1	1	1	0	1	22
<i>Dont accidents de travail avec arrêt</i>	11	1	1	1	0	0	14
<b>Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet ou maladies professionnelles</b>							
<i>en jours calendaires</i>	503	0	3	15	0	0	521

•**Formation**

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation du Groupe, compte tenu de l'évolution rapide de ses Métiers, s'oriente principalement sur le maintien de la qualification de ses personnels.

Le nombre total d'heures de formation

Les heures de formation comptabilisées ci-dessous correspondent essentiellement au plan de formation annuel, et aussi à toute autre modalité de formation dispensée tant en interne qu'en externe.

Données 2013	France	Belgique	Luxembourg	Suisse	Espagne	Portugal	Total Groupe
<b>Nombre total d'heures de formation</b>	1 088	0	0	0	0	0	1 088
<i>Dont Contrat Professionnalisation</i>	455	0	0	0	0	0	455
<b>Nombre de salariés ayant suivi une formation</b>	23	0	0	0	0	0	23
<i>Dont Contrat Professionnalisation</i>	1	0	0	0	0	0	1

•**Egalité de traitement**

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Compte tenu de notre activité de conception et de vente de prêt-à-porter féminin, notre population salariée est très majoritairement féminine.

Le Comité de Direction de Devernois SA est composé de 3 hommes et de 2 femmes, garantissant la mixité au plus haut niveau.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe est soucieux des dispositions réglementaires en matière d'emploi de personnes physiques en situation d'handicap. Par ailleurs, le Groupe s'emploie à faire travailler des ateliers protégés dans le cadre de sous-traitance (assemblage de cartons et entretien des espaces verts).

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe Devernois est sensible à ce sujet et les répartitions par sexe des embauches ainsi que des heures de formation traduisent cette volonté dans les faits.

**•Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relatives :**

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- à l'abolition effective du travail des enfants

Pour le siège et ses filiales nationales, le Groupe exerce ses activités en plein accord avec la réglementation française en la matière.

Pour les activités réalisées en sous-traitance ou co-traitance, le Groupe s'attache à contrôler le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT en visitant le plus fréquemment possible les sites de production situés à l'étranger.

## **VII.2 Informations sur l'environnement**

### **•Politique générale en matière environnementale**

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement

Devernois SA est membre du réseau ALTER-TEX, 1er réseau d'entreprises françaises et européennes éco-responsables engagées pour un textile éthique et solidaire. C'est aujourd'hui une association à but non lucratif, loi de 1901. Créé en 2009 par un collectif de PME engagées dans le développement durable, ALTER-TEX regroupe l'ensemble de la chaîne de valeur du textile et de l'habillement : filateurs, tisseurs, tricoteurs, ennoblisseurs, confectionneurs, marques et distributeurs.

Par ailleurs la société Devernois est l'une des entreprises pilotes participant à une expérience nationale sur l'affichage environnemental.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe s'attache à sensibiliser ses salariés en prônant le bon sens. Des notes de services et des affichages promeuvent les bonnes pratiques concernant le tri sélectif des déchets, les économies d'énergie et le respect de l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'activité du Groupe n'étant que peu polluante, il n'existe pas de moyens spécifiques consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Par ailleurs le Groupe n'utilise pas de produits toxiques dans son activité.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Compte tenu de l'activité du Groupe, aucune provision n'est enregistrée dans les comptes.

### **•Pollution et gestion des déchets**

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe Devernois n'effectue pas de rejet dans l'eau ou dans l'air de nature à affecter gravement l'environnement.

### Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Devernois SA participe à l'élimination et au recyclage des déchets en pratiquant un tri sélectif.

Par ailleurs, la société Devernois règle une redevance au programme « éco-emballages » sur les sacs remis aux consommateurs ainsi qu'une taxe à l'organisme ECO FOLIO pour les papiers imprimés mis en circulation.

Au niveau de la production, les déchets textiles sont collectés et récupérés par un organisme agréé de retraitement.

Une taxe est également collectée par l'organisme ECO TLC concernant les articles mis sur le marché.

### Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Pour les unités de production, des équipements de protection individuels adaptés à la réduction des nuisances sonores sont mis à disposition des salariés exposés. La localisation en sous-sol de l'unité de production française n'entraîne pas de nuisance particulière sur le voisinage. Aucun bruit lié à la production n'est audible de l'extérieur du bâtiment.

## •Utilisation durable des ressources

### Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales

DEVERNOIS SA	2013	2012
Consommations d'eau en m3	1 977	1 321

### Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

DEVERNOIS SA	2013	2012
Tissus en mètres	53 268	61 382
Fils en Kg	34 021	35 693

Les tissus et fils sont les principales matières premières utilisées. La société Devernois consomme également quelques fournitures dans des quantités peu significatives.

La dématérialisation des factures et des documents intra-groupes a permis de réduire les consommations et les flux de papier.

### Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Pour ce premier exercice le périmètre est limité à la société Devernois (sites des Etines, du Bd de la Poterie et showroom de Paris).

La mise en place au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 d'un suivi EDF individualisé par magasin permettra d'élargir le périmètre à la société SOFRADE l'an prochain.

DEVERNOIS SA	2013	2012
Consommations de gaz en m3	141 389	130 595
Consommations d'électricité en kwh	684 371	684 100

### Utilisation des sols

Compte tenu de son activité la société Devernois n'effectue ni de rejets ni de prélèvements dans les sols.

## •Changement climatique

### Rejets de gaz à effet de serre

Les transporteurs routiers ainsi que les sociétés de location de véhicules nous informent de l'impact de nos activités en termes de rejets de gaz à effet de serre. Le Groupe s'attache à choisir prioritairement des véhicules à émission de CO2 réduite.

Lors de ses importations, la société Devernois privilégie le transport maritime moins impactant en terme de rejets de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, certaines réunions ayant habituellement lieu au siège avec les salariés distants ont été remplacées par des réunions en visioconférence afin de limiter les déplacements créateurs de rejets de gaz à effet de serre.

### Adaptation aux conséquences du changement climatique

Compte tenu de son activité, la société Devernois n'est pas particulièrement concernée par l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

## •Protection de la biodiversité

### Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Compte tenu de son activité, la société Devernois n'est pas particulièrement concernée par la protection de la biodiversité. Il n'y pas d'implantations à proximité de sites naturels protégés ni d'utilisation de produits susceptibles de nuire à certaines espèces.

## VII.3 Informations sociétales

### •Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

#### En matière d'emploi et de développement régional

Depuis sa création dans les années 30, la société Devernois SA est solidement implantée en région roannaise. Elle fait partie des sociétés de référence du tissu économique et industriel local. C'est l'une des rares sociétés cotées du tissu économique et industriel local.

#### Sur les populations riveraines ou locales

Devernois SA emploie principalement des salariés du bassin d'emploi roannais et fait travailler de nombreux sous-traitants locaux (apprêts, tricotage, confection).

### •Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

#### Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Devernois Sa participe à des opérations « portes ouvertes » pour les établissements d'enseignement ainsi que pour les populations riveraines.

Devernois Sa est un partenaire privilégié de la Bourse aux Stages de l'Enseignement Supérieur organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne – Loire Nord.

#### Actions de partenariat ou de mécénat

Devernois SA réalise ponctuellement des dons à des organismes caritatifs et des associations locales.

### •Sous-traitance et fournisseurs

#### Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le service achats du groupe porte une attention particulière à la prise en compte par ses sous-traitants et fournisseurs des enjeux sociaux et environnementaux. Le Groupe impose notamment la conformité au règlement européen REACH à l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants.

#### Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Devernois SA distingue la co-traitance de la sous-traitance.

La co-traitance consiste à faire fabriquer par une société extérieure au Groupe un produit fini dont Devernois SA a réalisé uniquement le style au sein de son bureau de style interne. Toute la chaîne du sourcing matières premières à la fabrication du produit fini est externalisée.

La sous-traitance consiste à faire façonner tout ou partie d'un produit conçu par le bureau de style interne mais dont Devernois SA a réalisé en interne le sourcing des matières premières et petites fournitures et, le cas échéant, le prototypage, l'échantillonnage et la fabrication au sein de son unité interne de production de panneaux de tricot (produits semi-finis).

La sous-traitance concerne donc la main d'œuvre de tricotage, d'apprêt et de confection d'une partie des produits commercialisés par le Groupe.

En 2013, la sous-traitance représente 7,27% des achats stockés de l'exercice.

## •Loyauté des pratiques

### Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe visite régulièrement ses fournisseurs et sous-traitants afin de garantir des partenariats durables et loyaux exempt de toute forme de corruption.

### Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Devernois SA s'attache à développer et commercialiser des produits respectueux de la santé et de la sécurité de ses consommateurs. Un logiciel développé en interne de traçabilité des lots de produits commercialisés permet une réactivité maximale en cas de suspicion sur une atteinte à la santé ou la sécurité du consommateur. La société Devernois SA s'assure par ailleurs de ne pas être importateur de produits non conformes à la réglementation REACH.

## •Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Compte tenu de l'objet social de l'entreprise, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est mise en place. Cependant, le Groupe Devernois reste sensible à ces problématiques.

## VIII. ANALYSE DES RISQUES

### VIII.1 Risque de Crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe dispose d'une assurance crédit souscrite auprès de la société EULER HERMES afin de s'assurer contre le risque de crédit auprès des clients hors France (68% du chiffre d'affaires de Gros). La quotité assurée est de 70% pour les clients non-dénommés et de 90% pour les clients dénommés.

### VIII.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit, etc...). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au comité de direction et au conseil de surveillance. Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3 250 K€ au 31/12/2013 qui sont renouvelés annuellement.

### VIII.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

#### - Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées uniquement à taux fixe éliminant ainsi tout risque de taux d'intérêt.

#### - Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro uniquement pour sa filiale Italie<sup>6</sup>, société de droit français disposant d'établissements en Suisse. Toutefois, les risques d'écarts de conversion ne sont pas significatifs du fait de la stabilité de la parité euro – franc suisse.

Du fait de l'origine étrangère d'une part de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). Au 31/12/2013, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 607K\$.

#### -Risques liées aux actions

Le groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les actions puisqu'il ne détient aucune action autodétenue.

### VIII.4 Risque fournisseurs et prix

Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants sont encadrés par des contrats de partenariat et de sous-traitance. Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés à ces contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur peut faire l'objet d'un contentieux dans la mesure où des conséquences significatives en résulteraient. De plus, le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étranglement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs.

### VIII.5 Assurances

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques, les fonds de commerce et leur contenu (essentiellement machines à tricoter, matériels, mobiliers de bureaux, agencements boutiques et stocks) bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Par ailleurs, une garantie « perte d'exploitation » couvre les conséquences financières d'une interruption de l'exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Cette garantie couvre la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation de 12 mois.

Le groupe bénéficie à ce titre d'une limite contractuelle d'indemnité par sinistre type « incendie » de 32 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation) pour sa partie production, administration, logistique et commercial de Gros et de 15 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation + perte de la valeur vénale des Fonds de Commerce) pour sa partie Réseau de Boutiques.

Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d'assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits. Le montant maximal des garanties souscrites à ce titre s'élève respectivement à 6 millions (responsabilité civile « avant livraison ») par sinistre et 3 millions (responsabilité civile « après livraison ») par sinistre et par année d'assurance.

### VIII.6 Autres risques

-Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.

-Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.

-Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ces hommes clés.

-Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

## IX. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

## X. EVOLUTION DU TITRE DEVERNOIS

Au cours de cette année, le nombre de titres échangés s'est élevé à 1 635 pour un montant de 160 K€.

Les moyennes mensuelles des cours extrêmes du titre se sont situées au plus bas à 80 Euros et au plus haut à 105 Euros.

L'action cotait 100 € au 31 décembre 2013, soit une capitalisation boursière de 29.9 Millions d'Euros.

## **XI. PARTICIPATIONS**

Au cours du troisième trimestre 2013, la société DEVERNOIS SA a absorbé sa filiale LUXXL, qui était sans activité depuis fin octobre 2012, avec date d'effet au 1er décembre 2013.

La société MARNY SARL, qui portait la boutique DEVERNOIS sise 33 rue Tronchet 75008 PARIS, a été absorbée par sa maison-mère SO FRA DE avec date d'effet rétroactif au 1er janvier 2013.

Sociétés contrôlées :

Nous vous rappelons que DEVERNOIS SA détient directement :

- 200.000 actions sur les 200.000 actions composant le capital social de SOFRADE, Société Anonyme Simplifiée au Capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est à Les Etines - 42124 LE COTEAU Cedex.
- 2.450 parts sur les 2.500 parts composant le capital social de SOCAD, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 euros, dont le siège social est à Les Etines – 42124 LE COTEAU Cedex.
- 1.995 parts sur les 2.000 parts composant le capital social de DEVERNOIS ESPAGNE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12.020 euros, dont le siège social est à C/Velasquez 126 7°AB 28 006 Madrid.
- 12.500 parts sur 12.500 du capital de la société Devernois Luxembourg, société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros basée Rue Philippe 2 à Luxembourg.
- 1 part sur 1 du capital de la société Devernois Portugal société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros basée avenue Pessoa à Lisbonne.

Détention par l'intermédiaire de SOFRADE :

- 1.000 parts sur 1.000 de la société Italie6 au capital de 15.245 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé Boulevard de la Poterie 42124 Le Coteau.
- 20.773 parts sur 20.775 de la société DEVERNOIS Belgique au capital de 515.000 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé 25 Avenue Louise 1050 Bruxelles.

## **XII. REPARTITION DU CAPITAL**

Nous vous informons, en dernier lieu, qu'au 31 décembre 2013, suite à l'absorption de la Société Anonyme D.S.A. par la SARL HSTB sur l'exercice 2013, la SARL HSTB détient désormais dans le capital de DEVERNOIS SA 236 770 actions soit 79,17 %.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital.

La participation des salariés au capital social de la société, dans le cadre d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition est nulle au 31 décembre 2013.

### **XIII. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Les revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Dividende distribué</u>	<u>Revenus éligibles à la réfaction de 50 %</u>	<u>Revenus éligibles à la réfaction de 40 %</u>	<u>Revenus non éligibles à la réfaction de 50 %</u>
2010	299 058	3,85 €	Néant	3,85 €	Néant
2011	299 058	3,85 €	Néant	3,85 €	Néant
2012	299 058	3,85 €	Néant	3,85 €	Néant

### **XIV. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE MERE**

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires, ce qui conduirait à affecter la totalité du résultat de l'exercice, soit 119 771.43 € au poste « autres réserves ».

## **XV. LISTE DES MANDATS EXERCES - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte :

- ❖ de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société et par chaque mandataire social durant l'exercice 2013 :
  - Madame Zélia BOEL :
    - Présidente du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS
    - Présidente du Conseil d'Administration de la société anonyme D.S.A (jusqu'au 27/12/2013)
    - Gérante de la SCI LA MURETTE
  - Monsieur Thierry BRUN :
    - Président du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
    - Directeur Général et Administrateur de la société anonyme DSA (jusqu'au 27/12/2013)
    - Président de la société par actions simplifiées SOFRADE.
    - Gérant des sociétés à responsabilité limitée: SOCAD ; ITALIE 6.
    - Gérant de la société à responsabilité limitée de droit espagnol DEVERNOIS ESPAGNE.
    - Gérant de la société à responsabilité limitée de droit belge DEVERNOIS BELGIQUE.
    - Gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DEVERNOIS LUXEMBOURG
    - Gérant de la société à responsabilité limitée de droit portugais DEVERNOIS PORTUGAL
    - Gérant de la S.C.I DAX-IMMO.
    - Gérant de la S.C.I AIX-IMMO
    - Gérant de la S.C.I DISPRO
    - Gérant de la SARL HSTB
    - Gérant de la Sarl Luxxl (jusqu'au 01/12/2013)
    - Gérant de la Sarl MARNY (jusqu'au 02/09/2013)
  - Monsieur Eric BOEL :
    - Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS.
    - Gérant des sociétés à responsabilité limitée de droit français : HOSPITEL, TISSAGES DE CHARLIEU, FINANCIERE DE LA MURETTE, TDT.
    - Président de la SAS CDC
    -
  - Madame Violaine ALAMARTINE :
    - Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS
  - Madame Séverine Brun :
    - Directeur général de la société anonyme DEVERNOIS
    - Membre du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
    - Gérante de la SARL HSTB
- ❖ de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2013 à chacun des mandataires sociaux :
  - Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société a perçu les sommes suivantes :
    - Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 146 K€, dont des avantages en nature et bonus de 7 K€ lié aux résultats.
  - Madame Séverine BRUN, Directrice Générale de la société a perçu les sommes suivantes :
    - Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 82 K€, dont des avantages en nature et bonus de 3 K€ lié aux résultats.
    - Rémunération versée par la société HSTB : 95 K€, dont des avantages en nature et bonus de 33 K€ lié aux résultats

- ❖ des engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux :
  - Aucun engagement, de quelque nature que ce soit, n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013.

**XVI. TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES**

Il n'y a eu aucune transaction effectuée par les mandataires sociaux sur les titres au cours de l'exercice.

**XVII. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat. Notamment, il n'y a pas de délégation pour augmentation de capital en cours.

**XVIII. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Le Groupe n'a pas de programme de rachat d'actions en cours.

**XIX. CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES**

Nous soumettons à votre approbation les charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à la somme de 15 K€. L'impôt correspondant s'est élevé à 5 K€.

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport que nous vous présentons, en vous demandant de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote .

Le Directoire

**DEVERNOIS SA      RESULTATS DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital Social (en K Euros)	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
b) Nombre d'actions existantes	299 058	299 058	299 058	299 058	299 058
c) Nombre d'actions émises en cours d'exercice					
<b>2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (K Euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	29 373	32 032	30 542	28 636	29 179
b) Résultats avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions	3 319	3 655	680	2 011	1 685
c) Impôts sur les bénéfices	442	649	25	257	-226
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1816	1465	732	788	120
f) Montant des bénéfices distribués	1047	1151	1151	1151	0
g) Distribution exceptionnelle	0	0	0	0	0
<b>3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (€.)</b>					
a) Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,62	10,05	2,19	5,86	6,39
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,07	4,90	2,45	2,63	0,40
c) Dividende versé à chaque action - sur bénéfice	3,50	3,85	2,45	2,64	0,00
- sur réserves	0,00	0,00	1,40	1,21	0,00
<b>4 - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés permanents employés pendant l'exercice	139	124	119	114	99
b) Montant de la masse salariale (K€)	4478	4017	3885	3954	3463
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ( Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc...) ( K€)	1737	1599	1632	1640	1344

**DEMANDE D'ENVOI  
DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

Je soussigné :

NOM

PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ action(s) sous la forme :

-nominative,

-au

porteur,

inscrites

en

compte

chez<sup>1</sup>

\_\_\_\_\_

prie la Société **DEVERNOIS**, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2014, les documents visés par l'article R 225-83 du Code de commerce.

Fait à

le

2014

Signature :

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'Article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).